



Séance du Conseil général du 13 septembre 2023 du 13 sept. 2023

mercredi 13 septembre 2023 • 19:30 - 22:00 | Salle des Remparts - Rue | **Conseil général**

Participants

P Présent **A** Absent **E** Excusé

	Alain Chollet	conseiller communal	1673 Rue	alain.chollet@rue.ch 079 331 71 94	P
	Antoinette Piccand	conseillère communale		antoinette.piccand@rue.ch	P
	Arnaud Boschung	Conseiller communal / Membre de la COM PCD		arnaudboschung@protonmail.ch	P
	Bernard Savio	conseiller communal	1673 Rue	bernard.savio@rue.ch 079 3718 427	P
	Chantal Bosson	Conseillère générale		chantal_bosson@bluewin.ch	P
	Charlotte Surchat	Conseillère générale		charlottesurchat@icloud.com	E
	Cynthia Mesot Buache	Secrétaire		admin@rue.ch	P
	Cédric Bays	Conseiller général		cedric.bays@gmail.com	P
	Elodie Vaucher	Conseillère Générale / membre COM AES		elodie.vaucher@edufr.ch	P
	Francis Braillard	Conseiller général - Membre de la COM PCD		francis.braillard@bluewin.ch	P
	Franco De Andrea	Conseiller général -Président		franco@deandrea.ch	E
	François Bosson	Conseiller général - membre COM Fin		francois.bosson@bluewin.ch	P
	François Menétrey	Conseiller général		francoismenetrey@bluewin.ch	P
	Gaétan Mouron	Conseiller général		gaetan.mouron.97@outlook.com	E
	Gérald Borcard	Conseiller général		laborcard@gmail.com	E
	Hélène Schiliro	Conseillère générale		tonio.helene@bluewin.ch	P
	Joseph Aeby	Syndic		joseph.aeby@rue.ch	P
	Julien Périsset	Conseiller communal		julien.perisset@gmail.com	P
	Karine Charrière	Préposée CDH	1673 Rue	cdh@rue.ch +41219096190	P
	Loris Bossi	Conseiller communal	Promasens	loris.bossi@rue.ch 076 4919250	P
	Magali Gianella	Conseillère générale		magali.gianella@bluewin.ch	P
	Magalie Conus	Conseillère générale		magalieconus@hotmail.fr	P
	Marine Clément	Conseillère générale - membre COM AES		s.marinel1@hotmail.com	P
	Mathieu Senn	Conseiller général - Membre de		mathieu.senn@protonmail.com	P

la COM PCD et de la COM ED

	Maxime Punitharangitham	Conseiller général	maxime.punitharangitham@hotmail.ch	P
	Michèle Senn	Conseillère générale	michele.senn@gmail.com	P
	Myriam Mouron	Conseillère générale - Présidente	myrnic@bluewin.ch	P
	Olivier Pittet	Conseiller général - Membre COM Energie	olivier.pittet@hotmail.com	P
	Patrick Périsset	Conseiller communal	patrick.perisset@rue.ch 079 765 22 64	P
	Pierre-Alain Deillon	Conseiller communal	pa_deillon@hotmail.com	P
	Pierre-Louis Fossati	conseiller communal	pierre-louis.fossati@rue.ch	P
	Samuel Prélaz	Conseiller général	prelaz.samuel@gmail.com	P
	Sophie Bosson	Conseillère générale - membre COM NATU	soph.bosson@bluewin.ch	P
	Sylvain Chevalley	Conseiller général Promasens	s.chevalley@prazromond.ch 079 579 40 64	P
	Sylvain Périsset	Conseiller général	sylvain.perisset@bluewin.ch	P
	Sylvie Wenger	Conseillère générale	sylweng2@gmail.com	P
	Tanguy Chatton	Conseiller général - Vice-Président	tanguy.chatton@gmail.com	P
	Jessica Magurano	Conseillère générale	jessica.decol@gmail.com	E
	Nicole Barbey	Conseillère générale	barbey.nicole@gmail.com	E

1 Constitution de la séance

En ce début de séance, **M. le Vice-président** informe que M. Franco de Andrea, Président du Conseil Général, est excusé et que c'est lui-même, qui mènera les débats de ce soir.

M. le Vice-président salue les représentants de la presse, M. Sanchez pour la Liberté et M. Christen pour la Gruyère et M. Ayer pour "La Feuille Fribourgeoise". Il remercie et félicite le public de s'être déplacé pour assister et s'intéresser aux débats du législatif. **M. le Vice-président** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal ainsi qu'à ses collègues du Conseil général. Il salue Mme Jessica Magurano qui reprend le siège de Mme Yanessandre de Andrea., Mme Magurano, excusée de dernière minute pour ce soir est membre du groupe Horizon Jeunes. Il remercie également la secrétaire du Conseil Général, Mme Karine Charrière pour son travail.

Ce soir, le bureau est composé de M. Tanguy Chatton, Vice-Président, de Mme Marine Clément, scrutatrice, de MM. Arnaud Boschung et Francis Braillard, scrutateurs et de Mme Karine Charrière, secrétaire. **M. le Vice-président** cite les membres du Conseil Général excusés : MM Franco de Andrea, Gérald Borcard, Gaétan Mouron, Mmes Charlotte Surchat, Nicole Barbey et Jessica Magurano.

Il constate que **24** membres du législatif sont présents et **6** sont excusés; le quorum est atteint. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13 voix**. Comme habituellement, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés une fois celui-ci approuvé par le Conseil Général.

M. le Vice-président rappelle que pour éviter les déplacements dans la salle, les scrutateurs se chargeront de faire circuler les micros. Il prie chacun et chacune de se présenter avant toute prise de parole, ceci pour faciliter la prise du procès-verbal.

M. le Vice-président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 16 août 2023, par courriel, par le « cloud », aux piliers publics, sur Illiwap, sur le site « rue.ch » et par publication dans la Feuille Officielle du 18 août 2023. Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. **M. le Vice-président** demande encore à chacun d'être aussi clair, concis et factuel que possible pour que les débats soient agréables, même s'il est sûr et certain qu'ils seront des plus courtois. La séance est ouverte **à 19h34**.

M. le Vice-président demande à l'assemblée, s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour, cela n'est pas le cas. **M. le Vice-président** informe que les membres du bureau soumettent 3 modifications de l'ordre du jour, soit:

- point 5.1.1 : le montant de l'investissement passe de CHF 150'000.-- à CHF 120'000.--;
- point 5.1.5 : à reporter à la séance de décembre prochain;
- points 5.2 et 5.3 : demander la lecture du rapport de la commission financière après chaque présentation d'objet de manière individuelle et inclure également le vote après chaque objet.

M. le Vice-président demande aux membres présents s'il y a d'autres remarques/propositions par rapport à cette demande de modification. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour modifié est soumis aux votes.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

L'ordre du jour modifié est **accepté à l'unanimité**.

2 Procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 (ne sera pas lu, a été envoyé par courriel le 22.05.2023 et est disponible sur le site internet communal)

M. le Vice-président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 11.05.2023.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 a été envoyé aux membres du Conseil général par courriel sitôt rédigé. Il ne sera alors pas lu ce soir.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

Sans commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements pour sa rédaction à la secrétaire.

3 Nomination d'un/e membre au sein de la Commission de naturalisation

3.1 Débat et élection

M. le Vice-président explique qu'à la suite de la démission de Mme Yanessandre de Andrea, il est nécessaire d'élire une nouvelle personne au sein de la commission de naturalisation. Mme de Andrea étant membre du groupe Horizon Jeunes, la priorité est donnée à ce groupe

pour repourvoir la place vacante. Toutefois, si un autre groupe souhaite proposer quelqu'un, ceci est naturellement possible.

Se porte candidat/e : **M. Julien Périsset**, Horizon Jeunes. Etant le seul candidat, **M. le Vice-Président** passe au vote.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

M. Julien Périsset du groupe Horizon Jeunes **est élu à l'unanimité** en tant que membre de la Commission de naturalisation, puis applaudi par l'assemblée.

4 Nomination d'un/e membre à la Commission interne "Projet Ecole"

4.1 Débat et élection

M. le Vice-président explique une nouvelle fois qu'à la suite de la démission de Mme Yanessandre de Andrea, il est nécessaire d'élire une nouvelle personne au sein de la commission interne "Projet Ecole". Mme de Andrea étant membre du groupe Horizon Jeunes, la priorité est donnée à ce groupe pour repourvoir la place vacante. Toutefois, chacun peut se sentir libre de se porter candidat.

Se porte candidate : **Mme Jessica Magurano**, Horizon Jeunes.

M. le Vice-Président demande à l'assemblée de voter.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

Mme Jessica Magurano, Horizon jeunes **est élue** membre de la Commission interne "Projet Ecole".

5 Investissements et crédits additionnels 2023

5.1 Présentation des investissements crédits additionnels

5.1.1 CHF 120'000.00 pour la rénovation du 2ème bâtiment de l'AES

M. le Vice-Président explique que, conformément à l'acceptation des modifications de l'ordre du jour, tous les points seront votés de manière individuelle après les différents débats par sujet. Le rapport de la commission financière sera lu avant chaque vote.

M. le Vice-Président rappelle que le montant de la demande de crédit est bien de CHF 120'000.-- comme demandé en début de séance. La parole est cédée à **M. Alain Chollet**, Conseiller communal en charge des Ecoles, pour les explications concernant la rénovation du second bâtiment de l'AES.

M. Alain Chollet explique que nous arrivons déjà au troisième agrandissement du bâtiment dédié à l'Accueil Extra-scolaire, vu le nombre d'enfants placés en constante augmentation et donne lecture du message transmis avec la convocation de ce soir. Aujourd'hui, officiellement, la structure accueille simultanément 44 enfants sur 70 inscrits.

79 enfants sont inscrits à l'AES pour l'année 2023/2024, dont 55 pour les périodes simultanées. Afin de répondre aux exigences du SEJ, la structure doit être agrandie. Cette

adaptation ayant été réfléchi lors de l'élaboration des travaux initiaux, l'agrandissement peut se réaliser sans grande difficulté technique.

Au rez-inférieur 20m² : accueil et vestiaires

1er étage 55m², hors WC : réfectoire, 2x WC, salle de repos/bricolages/jeux

L'agrandissement représente une augmentation de 75m² permettant d'accueillir, selon les normes SEJ, 25 enfants de plus simultanément, pour un total cumulé de 70 enfants sur les 2 bâtiments. Ces nouveaux espaces seraient, après discussion avec la responsable de l'accueil, réservés principalement aux grands enfants.

Selon les demandes formelles du SEJ, ces nouvelles surfaces d'accueils doivent impérativement être disponibles pour la rentrée scolaire des vacances d'automne, soit le 30 octobre 2023. Toutes les procédures officielles sont en cours, les travaux de démolition ne demandant pas de permis de construire sont déjà réalisés, les devis sont en cours de contrôle chez l'architecte avant adjudications, et les délais de réalisation des travaux sont sous contrôle. A noter, si besoin ultérieur, la possibilité de réaliser un 4ème agrandissement au 2ème étage pour une surface approximative de 80m², soit 25 enfants.

Montant brut de la dépense : CHF 120'000.--. Amortissement annuel imputable CHF 3'600.-- (taux recommandé 3%) : L'investissement est financé par un emprunt.

Actuellement, la mise à disposition de l'accueil extrascolaire est valorisée dans le pot commun de l'entente intercommunale à hauteur d'un loyer annuel sans les charges de CHF 31'500.00. L'agrandissement aura pour conséquence une augmentation de ce loyer d'environ CHF 3'000.--.

M. le Vice-Président reprend la parole et remercie **M. Alain Chollet** pour les explications et demande à la commission financière de faire lecture de leur rapport.

M. Cédric Bays fait lecture du préavis. La Commission financière nommément désignée s'est rencontrée le 28 août dernier en présence de MM Gaëtan Muller, Administrateur des finances et Joseph Aeby, Syndic en charge du dicastère des finances, pour la présentation des investissements et des demandes crédits additionnels. La Commission financière s'est une nouvelle fois réunie le 05.09.2023 pour analyser les documents et préparer l'élaboration du présent rapport. La commission financière constate que tous les projets d'investissement sont financés par des emprunts et de ce fait, qu'il n'y a plus de liquidités excédentaires pour financer de nouveaux projets. Pour rappel, les attributions données à la commission financière consiste à donner, au Conseil Général, un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier.

ndlr : le rapport étant annexé au présent procès-verbal, est seul le préavis est retranscrit.

La Commission préavise favorablement cet investissement et note que les CHF 3'000.00 de location annuel, seront imputés à l'AES concernant les intérêts et les coûts d'exploitations. L'amortissement est entièrement à la charge de la Commune de Rue

La parole est donnée à l'assemblée. La parole n'étant pas demandée, **M. Le Vice-Président** passe au vote relatif au crédit de CHF 120'000.-- pour la rénovation du 2ème bâtiment de l'AES.

Le crédit de CHF 120'000.-- pour la rénovation du 2ème bâtiment de l'AES **est accepté à l'unanimité.**

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -



5.1.2 CHF 61'500.00 pour la réfection partielle de la route des Echelettes

M. Bernard Savio prend la parole et explique que la Rte des Echelettes fait partie du plan directeur de réfection des routes communales AF. Il fait lecture du message transmis avec la convocation indiquant que la route des Echelettes fait partie du plan directeur pour la réfection des routes communales AF. L'entretien ormal de cette route très fréquentée ne suffit plus. Plusieurs facteurs font que ce tronçon se dégrade plus rapidement que prévu : les fondations 30cm voire 20cm à certains endroits – les véhicules agricoles toujours plus lourds – le nombre de véhicules légers en constante augmentation sur cette route agricole. Le Conseil communal propose de réfectionner partiellement cette route AF sur une longueur de 350 m.. Elle sera entièrement réfectionnée lors de l'étape 6 du plan directeur sur une longueur supplémentaire de 1315 m..

M. le Vice-Président reprend la parole pour la donner à la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Cédric Bays indique que la Commission financière préavise favorablement cet investissement.

La parole est donnée à l'assemblée :

M. Sylvain Périsset émet une remarque, au sujet du terme "partiellement" qui est utilisé et qui gêne le groupe AVICA. En effet, ce mot fait que cela ressemble à du taccoinage et pourquoi ne pas faire l'entier de la route de env. 1 km au lieu des 300mètres prévus. **M. Sylvain Périsset** indique s'être rendu sur place et qu'il est indéniable que la route ait besoin d'une réfection.

M. Bernard Savio est d'accord avec cette remarque, la route n'est plus fréquentable dans de telles conditions. Il n'est plus possible de faire de l'entretien chaque année en mettant CHF 5'000.-- au budget. Malheureusement dans le plan directeur, il est question de la Route des Echelettes et du Chemin des Chutes. Le Chemin des Chutes pose problème car il nécessite qu'un collecteur pour les eaux usées soit installé en même temps que les travaux. Pour se faire, il est nécessaire que les 3 fermes s'entendent pour se raccorder aux eaux usées; ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement. **M. Bernard Savio** ajoute qu'il n'est pas pensable d'ouvrir 2x la route, et que le Conseil préfère faire ce tronçon en 2x et prioriser les 300m immédiatement car le projet a été reporté d'un an en raison de ce collecteur. La Route du Charrotton s'étant détériorée plus rapidement que le reste de la Route des Echelettes. **M. Bernard Savio** explique que de toute façon la route doit être faite en 2 étapes, car au milieu de la route, il y a 2 habitations qui doivent être desservies, également pour les transports scolaires, car ils amènent leurs enfants eux-mêmes à l'école du moment que les bus ne desservent pas ce quartier. **M. Bernard Savio** ajoute encore que le plan directeur donne une ligne de conduite. Cela veut dire qu'il y a 13 routes communales AF et 5 privées concernées par les réfections, auxquelles s'ajoutent encore 2 ponts qui n'étaient pas prévus. Le Conseil communal n'est pas le seul à décider et se réfère également aux améliorations foncières pour statuer sur les priorités.

M. Arnaud Boschung demande s'il est possible une fois que les membres du Conseil général reçoive le plan directeur des Routes pour savoir ce qu'il en est de l'état des routes, car il semble que lors de chaque séance des crédits sont demandés pour la réfection des Routes.

M. Bernard Savio répond que cela sera fait.

M. Arnaud Boschung demande si cette route sera utilisée comme route de déviation avec la réfection de la traversée de Rue, en la faisant plus large par exemple. **M. Bernard Savio**

répond que cela n'est pas prévu car cette route dessert également Vuarmarens et qu'il faudrait travailler avec la Commune d'Ursy pour un élargissement de la route et pour faire passer plus de véhicules, cela n'est pas le but du Conseil communal de Rue. **M. Bernard Savio** ajoute qu'en faisant 500mètres de plus, il est possible de rester sur la Route communale en passant par Montet. La route des Echelettes restera à 3m00 avec des fondations de 50cm de chaque côtés. **M. Bernard Savio** indique que cela ne serait pas meilleur marché de faire l'entier de la route en une fois, car les travaux ont été attribués à un prestataire (JPF SA) et nous ne pouvons pas ajuster les réfections par la suite.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Vice-Président** demande de voter le crédit de CHF 61'500.-- pour la réfection partielle de la route des Echelettes.

Votants: 24 Majorité: 13 Abstention(s): - Oui: 24 Non: -

Le crédit de CHF 61'500.-- est accepté à l'unanimité.

5.1.3 CHF 103'500.00 pour le remplacement du collecteur d'eau claire « Route de Chapelle »

M. Patrick Périsset présente le projet de remplacement du collecteur d'eau claire à la Route de Chapelle à Gillarens.

Le Conseil communal a demandé une inspection approfondie du collecteur d'évacuation des eaux claires de la route de Chapelle. En effet ce collecteur est fissuré et déboîté à plusieurs endroits. Le passage caméra nous montre aussi une couche importante de calcaire. Le diamètre ne correspond plus aux normes du PGEE. Lors de la réfection du tapis de cette route, le remplacement de ce collecteur est nécessaire. Ce collecteur fait partie de la campagne 2023 de réfection des routes AF. Le Conseil communal a pris l'habitude de contrôler les collecteurs qui sont en dessous avant les travaux pour éviter de devoir rouvrir par la suite l'ouvrage. Ce collecteur est actuellement sous-dimensionné et en plus en très mauvais état, raison pour laquelle cela est proposé au vote ce soir.

M. Patrick Périsset remercie **M. Bernard Savio** pour l'aide à la rédaction du message.

M. le Vice-Président reprend la parole pour la donner à la commission financière pour la lecture du rapport.

M. Cédric Bays indique que la Commission financière préavise favorablement cet objet.

Votants: 24 Majorité: 13 Abstention(s): - Oui: 24 Non: -

A l'unanimité, le crédit de CHF 103'500.-- pour le remplacement du collecteur d'eau claire à la Route de Chapelle **est accepté.**

5.1.4 CHF 36'260.00 pour l'élargissement de la chaussée, de 3.00m à 3.60m « Route d'Arlens »

La parole est une nouvelle fois donnée à **M. Bernard Savio** qui fait lecture du message.

Lors de la mise à l'enquête pour la réfection de la route d'Arlens, les agriculteurs utilisant cette route ont fait parvenir à l'Administration communale une opposition groupée concernant la largeur de chaussée à 3m. Une délégation du Conseil communal a reçu le représentant de ces opposants et a validé un élargissement de chaussée de 3m. à 3,60m. Les AF subventionneront cet élargissement ainsi que les places d'évitement. Etant donné qu'il y a de plus en plus d'usagers à mobilité douce sur ce tronçon, lors de passage de convoi agricole, il est dangereux de croiser ou dépasser. Coût du projet d'élargissement de 3m à 3,60 m n° 114, CHF 49'000.00 Subventions AF CHF 12'740.--.

Le débat est ouvert. la parole n'étant pas demandé **M. le Vice-Président** demande de voter le crédit de CHF 36'260.-- pour l'élargissement de la chaussée de 3m à 3m60 "Rte d'Arlens".

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

A l'unanimité, le crédit de CHF 36'260.-- pour l'élargissement de la chaussée de 3m à 3m60 "Rte d'Arlens" **est accepté.**

5.1.5 CHF 57'500.00 pour la modification du projet Champ de foire et parking

Ce point est reporté à la séance de décembre prochain, tel qu'annoncé en ouverture de séance.

5.1.6 CHF 90'000.00 pour la phase 2 du projet du CAD_zone Bourg 1

M. le Vice-Président passe directement au point 5.1.6 relatif à la phase 2 du projet du chauffage à distance, et cède la parole à **M. Pierre Louis Fossati**, Conseiller communal en charge du dossier.

M. Pierre Louis Fossati rappelle que durant l'année 2022 le bureau RWB a été mandaté pour réaliser l'étude du CAD sur le territoire de la commune. À la suite du sondage effectué auprès des propriétaires potentiellement raccordables, l'étude de faisabilité démontrait que le projet du réseau de chauffage à distance (CAD) est parfaitement viable. Au printemps 2023, un deuxième sondage a été effectué auprès des propriétaires potentiellement raccordables incluant des informations sur le principe de fonctionnement, de mise en service ainsi que des tarifs prévisionnels de consommation. Le projet a été très bien accueilli, selon le plan établi :

Zone Bourg 1 : 26 oui, 1 non, 4 sans réponse

Zone Bourg 2 : 13 oui, 6 non, 4 sans de réponse

A quelques exceptions près, la majorité des demandes étant pour un délai de 3 à 5 ans. Dans le même temps, RWB a proposé à la commune de Rue un devis pour la phase 2 du projet, soit :

- a) Etude du projet : avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation (dossier de la mise à l'enquête) ;
- b) Appels d'offre : appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudications après avoir fait lecture du message transmis avec la convocation.

Cela veut dire que si le crédit est accepté, l'entreprise RWB prendra contact avec tous les propriétaires ayant répondu par la positive, pour établir calculer, selon le volume de la maison et l'isolation, la puissance du chauffage nécessaire et voir les introductions à faire dans les maisons.

M. Pierre Louis Fossati continue en ajoutant que le devis de RWB se basait initialement sur le premier sondage effectué. Après discussion, le nombre de bâtiments ayant passablement augmenté, RWB nous propose de travailler sur un forfait pour les bâtiments de la zone du Bourg 1, incluant le maximum de bâtiments possibles de la Rue du Casino direction Ursy. Ceci en fonction de la puissance maximale de la chaudière que nous pouvons installer dans le bâtiment du Trieur et en respectant les normes légales (ratio de 80% d'énergie renouvelable => pellets et 20% fossile => mazout. Les subventions n'étant pas accordées en cas de dépassement des 20% d'énergie fossile. Les bâtiments qui se trouveront dans un premier temps trop loin de la centrale de chauffe n'ont pas les mêmes contraintes d'installation des bâtiments de la zone historique du Bourg 1.

Le montant brut de la dépense est de CHF 90'000.-- avec un taux d'amortissement recommandé de 10%. l'intérêt annuel imputable est de 3% soit, CHF 2'700.--. **M. Pierre Louis Fossati** précise que le montant exacte de l'offre RWB est de CHF 73'760.-- et il y a CHF 16'240.-- prévu pour des plans de fouilles pour l'installation des tuyaux.

M. le Vice-Président reprend la parole pour la donner à la commission financière pour la lecture du préavis. **M. Cédric Bays** informe que la Commission financière préavise favorablement cet objet et précise qu'à ce stade, seule l'étude de projet peut être réalisée et que la partie "appel d'offres" pourra être exécutée uniquement quand le budget global sera voté.

M. le Vice-Président donne la parole aux membres présents pour d'éventuelles remarques/questions.

Mme Michèle Senn, pour le Groupe Entente, sans remettre en question le passage au CAD, le groupe a bien compris qu'il était autorisé de garder un 20% de chauffage à mazout, mais est-ce que cette part pourrait être revue à la baisse. Aussi, sachant que les habitants se rallient souvent après la mise en place des chauffages à distance, donc comment est-il possible d'augmenter la capacité de la centrale de chauffe, la chaudière prévue n'était-elle pas sous-dimensionnée? Qu'est-ce qui est prévu s'il est nécessaire d'avoir une capacité plus élevée?

M. Pierre Louis Fossati explique qu'il ne s'agit pas de 20% de mazout utilisés continuellement qui est utile pour amener l'eau chaude à tous les raccordés. Il faut bien penser que l'appoint au mazout est là, sur une durée de 15-20 jours, pour soutenir lors de gros froid potentiel durant l'hiver ou en cas de panne de la centrale à pellets. Dans le calcul de RWB, il y aurait 98% d'utilisation de pellets sur l'année, donc uniquement 2% de mazout seulement durant les mois froids ou en cas de pannes.

Ensuite, **M. Pierre Louis Fossati** ajoute qu'il est difficile de dire jusqu'où il est possible d'aller dans la zone du Bourg 2, car il faut dimensionner toutes les maisons du Bourg 1 et calculer le nombre de kilowattheures qui sera nécessaire. Au fur et à mesure des calculs, la zone sera élargie. Après, il n'est pas viable d'aller tout de suite plus loin avec la chaudière prévue. Il sera possible de le faire plus tard, en créant une sous-station très simple pour aller plus loin. En imaginant également que les 3 immeubles de la Rue du Casino souhaitent se raccorder, la distance est trop importante pour les raccorder et il y aurait une trop grande déperdition de chaleur depuis la centrale de chauffe du Trieur. Il serait beaucoup plus simple et moins onéreux de créer une nouvelle centrale pour les 3 blocs.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Vice-Président** demande aux membres présents "Acceptez-vous le crédit de CHF 90'000.-- pour la phase 2 du projet du CAD_zone Bourg 1?"

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : -

Le crédit de CHF 90'000.-- **est accepté à l'unanimité.**

5.1.7 CHF 1'700'000.00 pour les travaux de transformations et de rénovation du bâtiment du Trieur et les modifications utiles pour l'installation du local technique du CAD

M. le Vice-Président cède la parole à **M. Pierre Louis Fossati, Conseiller communal**, pour les explications.

M. Pierre Louis Fossati en préambule, explique que lors de la séance législative du 13.12.2022, l'idée d'un crédit de CHF 40'000,00 pour la mise en valeur et la rénovation du bâtiment du

Trieur a été accepté. Le crédit d'étude demandé devait permettre de détailler le projet, de recevoir des offres formelles d'entreprises, et dans le même temps pouvoir préparer le dossier de mise à l'enquête. Il prévoyait également de réaliser les sondages nécessaires permettant d'établir les dossiers de demandes d'offres à remettre aux entreprises, mais également de valider avec le SCB les éléments porteurs à conserver.

A ce jour, ont été réalisés :

Le scannage complet du bâtiment ; l'expertise amiante ; les sondages demandés par le SBC ainsi que ceux utiles pour la finalisation technique du projet ; une réflexion et remise à niveau du projet tenant compte de la structure historique du bâtiment, des indications du SBC, du programme du bâtiment, de l'aspect phonique très important au vu de l'utilisation variée des locaux ainsi que du rendement (revenu locatif des divers locaux) ; les nouveaux plans mis à jour selon fichiers joints ; finalisation et détails des plans techniques ; envoi des descriptifs aux entreprises, réception et analyse des tableaux des budgets détaillés ; le plan de financement selon fichier joint ; la procédure préalable déposée à fin juillet 2023.

Le nouveau programme du Trieur propose :

- a) Une épicerie – cafétéria de 95m² avec local de stockage, cuisine fermée, espace personnel et WC ;
- b) Une salle de musique (salle des sociétés) – concert (77m² / 20-30 places) avec WC indépendant ;
- c) 1 chambre d'hôtes pour 4 personnes (26m²) et une pour 2 personnes (19m²) avec salles de bain privatives ;
- d) 1 appartement duplex 2pcs 1/2 (51m²) ;
- e) 1 WC public ;
- f) Le local technique pour la chaufferie du CAD (45m² y compris local de stockage pellets de 28m³, soit 17 jours d'autonomie à pleine charge).

Le montant du crédit demandé comprend :

1. L'ensemble des prestations de l'architecte et des ingénieurs y compris du suivi des travaux ;
2. La réalisation (selon devis formel des entreprises contactées), y compris les achats de mobilier concernant la salle de musique et les deux chambres d'hôtes. Inclues également les tables, chaises, et vaisselles du restaurant ;
3. L'ensemble des taxes, frais de dossier, permis, d'assurances etc., permettant de mener à bien cette transformation.

M. Pierre Louis Fossati ajoute que l'investissement total se monte à Fr. 1'700'000.00.

M. le Vice-Président remercie **M. Fossati** et passe la parole à **M. Cédric Bays** pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière estime que les rentrées financières du chauffage à distance ne sont pas assurées compte tenu que le projet n'a pas encore été voté. Il y a également des doutes sur l'autofinancement global du projet en lien avec les rentrées locatives de l'appartement et de l'épicerie. En conclusion, la majorité de la Commission financière préavis défavorablement cet investissement.

Le débat est ouvert :

M. Arnaud Boschung pour le groupe entente fait part des différentes questions :

- Où en est la réflexion quant aux places de parc pour s'arrêter faire les petites courses car il faut penser que les gens ne s'arrêtent pas acheter du pain s'il faut marcher 200m. **M. Pierre Louis Fossati** répond que des places minutes seront prévues

le long de l'Hôtel de Ville. Le service des Bâtiments historique fait également passer le message que la place devant l'Hôtel de Ville/Trieur est une place de village, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de trottoir, ni même pour l'arrêt de bus une partie surélevées de 15-20cm pour monter dans le bus. Les plans sont à bout touchant.

- A titre comparatif et pouvant imaginer qu'il y aurait une certaine concurrence entre cette épicerie et l'Hôtel-de-Ville, quel est le loyer de l'Hôtel de Ville ? **M. Pierre Louis Fossati** répond que le tenancier a un loyer de 36'000.--/annuel.
- Sur quelle base a été évalué le loyer de l'épicerie et des chambres? Celui-ci n'est-il pas surévalué pour que le commerçant s'en sorte? (Surtout l'épicerie). Le Conseil communal répondra à cette question et sur les questions financières lors de la présentation de **M. Joseph Aeby**.
- Qu'est ce qui est compté dans les 5% de charge de chaque poste (intérêts, charges+amortissement ou seulement intérêts/charges)?
- Comment seront aménagés les locaux ? à la charge de qui ? **M. Pierre Louis Fossati** dit que tout est prévu.
- L'argent investit est-il du même portemonnaie que celui de la nouvelle école, Le projet ne péjore-t-il pas le projet d'école, financièrement ? **M. Pierre Louis Fossati** répond que la réponse sera également donnée dans la présentation du syndic.

M. Arnaud Boschung ajoute encore que la rampe pour les personnes à mobilité réduite doit être incluse dans le projet immédiatement. **M. Pierre Louis Fossati** répond que la rampe est chiffrée, il y a aussi l'escalier d'accès qui donne sur la route devra être repensé car il n'est plus possible de faire en sorte qu'il arrive directement sur la route. **M. Pierre Louis Fossati** complète en expliquant que la rampe est prévue et budgétisée dans le projet, il est juste nécessaire de bien réfléchir au positionnement avec l'escalier.

Mme Bosson Sophie explique que beaucoup de sociétés, associations ou encore les écoles qui bénéficient de l'accès au Trieur, comment cela est envisagé pendant et après les travaux.

M. Pierre Louis Fossati répond que pendant les travaux, cela pourra être compliqué, mais qu'il y a 1'000m2 de locaux disponibles sous la caserne, dans les abris. La salle des Remparts pourra être mise à disposition. Il est juste qu'il faudra compter environ 12 mois de travaux, et des solutions devront être trouvées. Le Conseil communal envisage également la création d'une commission avec des représentants des sociétés et autres utilisateurs pour parler de cela et du futur de la salle des sociétés (matériaux, couleurs, mobiliers, etc.). **M. Pierre Louis Fossati** ajoute que la future salle des sociétés sera mise à disposition prioritairement des sociétés locales de Rue, pour les concerts de la Fanfare, du Choeur Horizon et si une autre société souhaite mettre en place un concert avec par exemple un groupe de Jazz, cela sera possible. **M. Pierre Louis Fossati** termine en insistant que cette salle devra vivre, mais qu'elle sera prioritairement pour les sociétés de Rue.

M. Matthieu Senn explique que le groupe Horizon Jeunes s'engage pleinement dans le projet et a bien entendu que la commission financière préavise négativement ce projet. A titre personnel, **M. Matthieu Senn** est membre de 2 commissions (Energie et Développement) qui sont particulièrement intéressées et derrière ce projet du Trieur. Que représente ce bâtiment dans ce projet -là. C'est une multitude de projets qui sont importants pour la Commune. Comme déjà cité, le chauffage à distance. Il a été dit par la Commission financière que ce projet était encore incertain puisque le crédit n'avait pas été voté.

Finalement le meilleur moyen que le chauffage à distance n'ait pas lieu, c'est de ne pas lui donner un espace où ce projet puisse être réalisé. L'aspect du développement touristique de Rue a également été précisé dans le rapport reçu pour le développement touristique de la Commune, où il manque clairement un accueil et des places d'hébergement. Il y a également tout un manque de services à la communauté. La création de l'épicerie sera bénéfique pour tous les citoyens de la région et pour les gens de passage ici. Et finalement la rénovation de la salle de musique/salle de sociétés dont plusieurs sociétés pourraient profiter. Tout cela réunit dans un même bâtiment, situé en plus au milieu de Rue; cela semble donc assez formidable que dans un bâtiment qui n'est quasiment pas utilisé actuellement, on puisse réaliser autant de projets qui soient clés pour le développement de la Commune. Si ce projet ne se fait pas, nous pouvons nous poser plusieurs questions, comme où allons-nous développer ces différents projets, donc comment développer le tourisme à Rue sans point d'accueil, comment réaliser un chauffage à distance sans local et aussi que faire du Trieur. Car comme cela a été dit, il s'agit du 3ème projet du Trieur, avons-nous envie d'étudier un 4ème voire 5ème projet. Pour toutes ces raisons, le groupe Horizon Jeunes et il espère, pleins d'autres personnes du Conseil Général, souhaitent que ce projet voit le jour et que finalement la Commune se développe de manière positive et tournée vers l'avenir.

M. Pierre Louis Fossati précise encore que ce bâtiment est un peu utilisé mais pas grand monde a du plaisir à aller dedans, et en plus de cela, il coûte CHF 8'000.--/an en mazout.

M. le Vice-Président remercie chacun pour ses interventions, remarques et précisions puis cède la parole à **M. Joseph Aeby** qui souhaite ajouter un argumentaire au projet.

M. Joseph Aeby prend la parole pour présenter son "catalogue de vente".

Ce soir, la discussion ne tourne pas autour d'être d'accord ou non avec un préavis. La commission financière s'est exprimée, et a fait une très bonne analyse des chiffres et a donné un point de vue qui est le sien et il est nécessaire de relever et la remercier pour sa transparence. Tout le monde doit être à l'aise avec ce débat car ce soir, c'est une décision clé et historique dans son importance. Il est alors nécessaire de désensibiliser la question, et toutes et tous doivent pouvoir s'exprimer de manière sincère et directe et claire.

M. Joseph Aeby a préparé un argumentaire pour ce projet et un compte rendu de certaines interrogations. Il faut mettre cette présentation dans un contexte particulier de "gros millefeuille", puisque nous avons pléthore de grands projets qui avancent plus ou moins simultanément, ou qui sont en tout cas liés. Nous avons la planification régionale sur 15-20ans qui est le plan directeur de la Glâne, le projet du siècle qui n'est autre que l'école centralisée, la traversée de Rue dont on parle depuis plus de 10ans, et le projet de la plus haute importance pour le futur qu'est la fusion. Il s'agit aujourd'hui de trier un peu et d'essayer de tenter de remonter ce millefeuille pour voir s'il est mangeable ou non.

M. Joseph Aeby commence par le point financier, car, il le reconnaît volontiers, c'est vite assez compliqué.

A chaque fois que le Conseil communal présente une demande de crédit au Conseil général, l'amortissement et l'intérêt sont chiffrés. C'est bien évidemment une manière raisonnable de mesurer l'impact en cas d'investissement. Il y a 3 types d'investissement :

- Patrimoine administratif = missions obligatoires de la Commune (école, épuration, eau,...) - le taux d'amortissement est donné par l'ordonnance cantonale. Nous devons amortir.

- Patrimoine financier = biens immobiliers de la Commune (école ménagère, Trieur, etc) - aucune obligation d'amortissement, c'est au bon vouloir de la commune. Cela vient du fait que nous pouvons vendre du jour au lendemain un bâtiment et non une route, ou un service à la population.
- Tous les investissements liés à des services environnementaux (taxe déchets, EP/EU, ...) doivent être financés par les taxes encaissées et non par l'impôt communal. Donc il est possible de réadapté le prix de l'eau par exemple, pour couvrir des investissements en lien avec un collecteur d'eau, etc.

Les investissements liés au patrimoine financier n'impacte pas la capacité d'emprunts. Il n'y a donc pas de lien entre la demande de crédit de ce soir et la capacité qu'à la Commune à financer l'école. Cela pour une raison très simple, c'est que l'école doit et ne peut être financée que par l'impôt. La question à aborder en toute transparence est "est-ce que le Trieur pourrait avoir besoin d'une partie de l'impôt et à quelle hauteur?". Cet aspect-là a été relevé à juste titre par la Commission financière.

Après l'amortissement, **M. Joseph Aeby** poursuit avec la question de l'intérêt. Ce soir, nous parlons bien d'un investissement total de 1'700'000.--. Dans les calculs, le Conseil communal s'est imposé une charge financière à hauteur de 5% celle-ci comprenant potentiellement un amortissement et un intérêt. Il ajoute que l'intérêt est certain puisque nous travaillons avec un emprunt. L'amortissement est une valeur modifiable, car si le taux d'intérêt reste à 3%, nous pourrions amortir de 2 et si le taux d'intérêt monte à 4, nous amortirons plus que de 1%. Tout cela, c'est l'avenir qui le dit et surtout l'état financier de la Commune qui le dit. Le Conseil communal s'oblige et s'engage à un coût de la dette à 5% ce qui est plutôt objectif et plutôt chargé. Il pourrait passer par dessus en reprenant les taux des derniers emprunts en donnant un plan de financement du Trieur à 3%, mais cela ne sera pas juste par rapport aux tendances actuelles. Donc, en résumé, le Trieur coûtera techniquement à la Commune, CHF 85'000.-/an. **M. Joseph Aeby** ajoute que les recommandations du Service des Communes disent "lorsque vous planifiez vos investissements, tenez compte d'un intérêt à 2%". Or, le 2% aujourd'hui est illusoire et le marché donne plutôt un intérêt à 3%.

L'approche du Conseil communal est un calcul de coût réparti sur la construction. Il y a un appartement, un shop/caféteria, une salle polyvalente, des chambres d'hôtes et un local technique pour le chauffage à distance. Le Conseil Communal a valorisé, sur la base des complications et/ou exigences, ces locaux selon leur volume. Sur cette base de ces coûts, les loyers possibles ont été imputés. Le Conseil communal a ressorti une visualisation optimiste, une réaliste et une autre pessimiste. Dans ces 3 variantes, les locations vont de CHF 83'000.-- à CHF 96'000.-- par beau temps et à CHF 63'000.-- par orage. Nous gardons ce calcul des charges est gardé qu'on se fixe à CHF 85'000.--/an. Si le projet tel que présenté ce soir est tenu, l'impact sur l'impôt serait de CHF 2'000.-- + l'impact des locations de la salle polyvalente qui serait mise à disposition des sociétés locales gratuitement. Toutefois la salle pourrait être louée à des tiers comme aujourd'hui la salle des Remparts ou la buvette des Fourches. Dans la version optimiste, nous gagnerions un peu d'argent et dans la version pessimiste, une perte de CHF 22'000.--/an serait à couvrir par l'impôt. Bien évidemment, nous pouvons reprendre toutes les lignes du tableau présenté ainsi que tous les coûts, en se questionnant si ce n'est pas un peu plus ou un peu moins cher. **M. Joseph Aeby** explique que l'important à terme, c'est qu'au final, les locations couvrent un maximum de l'impact financier et que cela ne soit pas l'impôt qui finance le Trieur. Il est possible que

certains loyers sont trop élevés et d'autres sont sous-estimés, mais cela fait partie de tous les projets, même les plus ambitieux et il aujourd'hui impossible de le prédire.

M. Joseph Aeby poursuit avec les conséquence d'un scénario catastrophe. Dans ce scénario, tout est neuf mais il n'y a aucune entrée financière, aucun loyer encaissé et un montant à la banque à rembourser de CHF 85'000.--. A titre de comparaison, pour Epicentre, le montant prélevé à la Commune de Rue est de CHF 150'000.--/an, sans demander au Conseil général de Rue, ni à son Conseil communal. Malgré cela, l'impôt n'a pas été augmenté, au contraire le taux a été diminué.

Lors de la préparation de sa présentation, **M. Joseph Aeby** a regardé plusieurs aspects (commercial, locatif). Les chiffres peuvent être manipulés mais nous ne pouvons pas nous référer à des exemples concrets car il n'y a jamais la même situation. Bien entendu, il y aura une approche commerciale à faire pour savoir comment rentabiliser au mieux l'objet. Tirer aujourd'hui des conclusions du genre c'est trop ou pas assez cher, est beaucoup trop précoce.

Sous l'aspect commercial, il y a 2 ou 3 trois possibilités d'entrevoir la mise en valeur du bâtiment. Première version, avec un contrat global et une personne qui loue l'appartement, gère le shop et qui loue également les chambres, la difficulté est de chiffrer la valorisation des chambres d'hôtes. Faut-il parler de 100 nuitées, 280 nuitées ou 1000 nuitées, nous n'en savons rien. La seconde variante, est un contrat multiple, en séparant l'appartement qui est loué et la partie "commerciale" avec le shop et les chambres d'hôtes. Là aussi, il est encore trop tôt pour les prévoir.

M. Joseph Aeby continue avec un rappel historique du Trieur. Durant les années 1996 et 1999, le projet est de raser la bâtisse pour créer des places de parc, notamment pour l'Hôtel de Ville et la salle des Remparts, le tout recouvert afin d'obtenir une place pour les marchés par exemple. Ce projet a été dessiné et valorisé puis présenté au Service des Biens Culturels qui a immédiatement refusé car le Trieur, bien qu'il n'ait pas une valeur fondamentale patrimoniale, fait parti d'un ensemble construit auquel on ne touche pas. En 2004, une étude est faite pour des commerces, bibliothèque, appartement. Le bon réglage n'est pas trouvé, c'est trop cher, on laisse tomber. En 2008, des besoins différents apparaissent, une variante est étudiée par un bureau d'architecte, local voirie, local pompiers, appartements, salle, c'est un peu moins cher mais l'idée ne convainc pas. En 2018, le projet de nouvelle administration communale passe la rampe du vote du Conseil général à la raclette, mais la population derrière n'est pas convaincue et demande un référendum est refuse l'investissement.

M. Joseph Aeby explique que la première variante coutait CHF 750'000.--, la seconde à CHF 1'090'000.-- et la dernière en date à CHF 980'000.--. Aujourd'hui nous parlons de 1,7 million. Plus nous attendons, plus le projet coûte cher. Il est tout de même assez probable aujourd'hui que nous détenions un bon projet. Il est de notre responsabilité de gérer le patrimoine communal de manière responsable, nous devons concrétiser la stratégie de développement de la Commune et il n'y en a qu'une seule, finalement nous devons améliorer et soutenir les besoins des sociétés culturelles qui ont besoin d'infrastructures qui viennent du pouvoir public contrairement aux sociétés locales sportives qui n'ont pas les mêmes besoins. Il y a donc 3 objectifs qui ne peuvent pas être délégués à l'assemblée communale puisqu'il n'y en a plus, c'est donc aux élus/es du Conseil général de décider de ce qui va être fait.

M. Joseph Aeby ajoute qu'au printemps 2024, le premier produit touristique de la Commune qui s'appelle "Circuit Secret" devra être organisé. L'objectif est d'accueillir env. 3600 personnes la première année. Une des difficultés est la capacité d'accueil, car aujourd'hui nous ne sommes pas prêts pour recevoir ce type de visiteurs (familles, cyclistes, marcheurs, ...). Il est nécessaire de développer le produit touristique. Dans la stratégie régionale, il faut tenir compte de notre environnement direct, car nous sommes aujourd'hui tous touchés par, notamment, ce que l'on échange déjà aujourd'hui et certainement dans le futur, regardons dans la planification à 15-20ans, les possibilités de développement des zones à bâtir dans les communes de Rue, Auboranges, Chapelle et Ecublens. Même sans la nouvelle école, il n'y a rien, aucun développement. Le système sur lequel nous vivons jusqu'à maintenant qui consistait à ouvrir de temps en temps une "zone villa" est terminé et c'est la réalité. Cela est certainement une chance pour la qualité de vie, de la valeur des biens immobiliers et du patrimoine. La seule carte que nous pouvons jouer est celle de la vision que l'on a dans cet environnement avec notre patrimoine et nos valeurs. Il est donc cohérent de poursuivre cet effort dans le sens du développement du tourisme.

M. Joseph Aeby ajoute qu'il est vrai que dans tous les grands projets, il y a des risques. Si c'est non, quel est le risque. Le premier serait la remise en question du chauffage à distance, car il faudrait intégrer dans un bâtiment, une centrale qui n'est plus prévue dans le bâtiment. Donc il est probable que si le Conseil communal revient avec une demande de crédit uniquement pour le chauffage à distance, il est difficile d'imaginer la survie de la salle de musique puisqu'une cheminée la traversera. Donc, tout à coup, il faudra faire le bas et le haut, soit la moitié du Trieur avec un montant certainement avoisinant le million et il faudra encore refaire le reste. Il est nécessaire de rester cohérent. Second problème, si le chauffage à distance est remis en question, c'est tout le projet Valtraloc qui sera retardé puisque dans le sous-sol, nous devons passer tous les services. Pour ce bâtiment qui coûte CHF 8'000.-- de mazout par an, nous pourrions aussi nous poser la question s'il ne faut pas le fermer à clé et attendre une prochaine décision. **M. Joseph Aeby** rapporte encore qu'une autorisation spéciale est actuellement délivrée pour changer le système de chauffage jusqu'à juin 2024. En tant que Commune, il n'est pas possible de réinvestir dans du mazout, il faudra une pompe à chaleur. Tout cela devient incohérent et dans la cohérence, il faut prendre son courage et regarder ensemble les grandes décisions de la Commune et leur ressenti. "Les grandes décisions ont fait les grands événements de l'histoire".

En 1986, la Commune doit décider si elle veut participer à la construction d'un terrain de foot - l'assemblée communale accepte de donner le terrain et CHF 80'000.--. Aujourd'hui, nous avons une infrastructure de grande qualité qui est utilisée, de manière quasi permanente, par plus de 100 enfants, 40 filles et 25 adultes, qui coûterait aujourd'hui facilement 2 millions de francs. En 1988, se construit la salle des Remparts, une partie de la population était pourtant totalement contre. Aujourd'hui, soyons fiers car c'est la plus belle salle de spectacle du district certainement peut-être du Sud fribourgeois. 1993 - Fusion Blessens-Rue, fusion jugée dangereuse avec les 3 millions de travaux, la semaine prochaine nous fêtons les 30ans de la fusion. En 1996 - rénovation complète de l'école de Rue qui est aujourd'hui trop petite; 1999 - rénovation de l'Hôtel de ville, ce projet à 1 million a fait capoter un projet une étude de fusion avec Ecublens. En 2002, fusion avec Gillarens et Promasens. Qui regrette aujourd'hui tout cela? Aujourd'hui nous applaudissons tous car il s'agissait d'une solution ambitieuse mais raisonnable et cela a permis de construire notre futur. En 2018, la caserne de pompier et les abris PC. En 2021 - 2 bâtiments pour l'AES. **M. Joseph Aeby** explique que pendant ce

temps-là, les impôts ont été baissés à plusieurs reprises. Depuis 1986, le Conseil communal a diminué le taux d'impôt 3 fois. Ce 12 novembre 2023 = Fusion Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue. Bien entendu cela peut faire peur, mais c'est projet encore une fois ambitieux qui permet de regarder le futur. En 20XX, l'agrandissement de l'Ecole. Mais le projet est plus long car le projet est plus grand également. Des groupes de travail sont en place, c'est plus complexe car premièrement le terrain ne nous appartient pas. Tout le monde aimerait que cela aille plus vite. Le monde politique local veut cette école et nous la réaliserons avec certitude.

M. le Vice-Président remercie **M. Joseph Aeby** pour son prospectus de vente et demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose. Cela n'étant pas le cas, **M. Le Vice-président** propose au nom du Bureau, comme il s'agit d'un sujet provoquant beaucoup d'émotions et pour assurer la libre et fidèle expression de chaque membre du Conseil général, de procéder à un vote à bulletins secrets. Selon l'article de 45 alinéa 2 de loi sur les Communes, **M. le Vice-Président** doit d'abord faire voter sur le principe de ce vote à bulletin secret qui ne peut être validé que si 1/5 des participants acceptent, soit 5 personnes. **M. Le Vice-Président** demande aux membres présents de voter pour le vote à bulletin secret.

Votants: 24 Majorité: 13 Abstention(s): 3 Oui: 19 Non: 2

Le vote à bulletin secret **est accepté** par la majorité des membres présents.

Des bulletins sont distribués à chacun par les scrutateurs puis l'urne passera devant chacun pour y glisser son vote.

Tous les bulletins ont été récoltés et après dépouillement des scrutateurs, **M. le Vice-Président** donne lecture des résultats :

Votants: 24 Majorité: 13 Abstention(s): 1 Oui: 18 Non: 5

Le crédit de CHF 1'700'000.-- pour les travaux de transformations et de rénovation du Trieur et les modifications utiles pour l'installation du local technique du CAD **est accepté à la majorité des voix**, puis fortement applaudi.

5.2 Rapports de la Commission financière

Le rapport ayant été lu après chaque point, il est joint en annexe du présent procès-verbal.

5.3 Examen et vote de chaque investissement et crédit additionnels

Les débats et votes de chaque point ont été retranscrits dans les points des objets

6 Délégation de compétences au Conseil communal pour la vente du bien-fonds n°8166 Promasens

M. le Vice-Président poursuit la séance en cédant la parole à **M. Joseph Aeby** pour expliquer le but de cette délégation de compétence.

M. Joseph Aeby explique que la Commune est propriétaire historique de la parcelle 8166 à Promasens. Ce terrain pourrait s'apparenter à un accès pour les parcelles 8167, 8165, 8513 et 8288. **M. Joseph Aeby** précise que nous parlons de la route d'accès à côté de la maison où habitait le sympathique et bien nommé Taquet. Cependant, selon le Registre Foncier de la Glâne, aucune servitude ne grève ce bien-fonds. La particularité de ce terrain est aussi qu'il

sépare les biens-fonds 8167 et 8165 qui, tous deux, appartiennent aux mêmes détenteurs. Par le passé, ces personnes ont abordé une première fois la commune pour acquérir ladite parcelle. La commune n'était pas entrée en matière car l'implantation du futur bâtiment scolaire, en lien avec la modification du Plan d'Aménagement Local (PAL) n'était pas encore connue. Cette situation est aujourd'hui différente puisque le futur bâtiment scolaire sera construit 500 à 600 mètres plus loin en direction d'Oron. Dans ce contexte, les voisins propriétaires ont recontacté la commune pour acheter ce bien.

M. Joseph Aeby poursuit en indiquant que le projet consiste donc à la vente de l'article 8166. La délégation de compétences comprend tous les droits permettant de faire instrumenter le transfert de propriété et le signer. La parcelle se situe en zone agricole. Elle est non constructible. Pour la fixation du prix, le Conseil communal retient que la commune n'a aucune utilité de cette surface mais que pour les acquéreurs, elle constitue une plus-value intéressante puisqu'elle permet de réunir l'ensemble de la propriété. Aussi, elle a négocié le prix de Fr. 100.00 par m². Le prix de vente serait donc fixé à CHF 12'100.00. Dans la mesure où la commune n'a pas l'usage de ce terrain à court et long termes, il est raisonnable et sensé de le vendre. Aussi, il demande au Conseil général de le suivre par un préavis favorable.

M. le Vice-Président remercie **M. Joseph Aeby** pour cet explicatif et passe la parole est donnée à la Commission financière pour son préavis.

M. Cédric Bays donne lecture du rapport en indique que la Commission financière préavise favorablement cette délégation.

M. le Vice-Président demande si l'assemblée souhaite prendre la parole. Ceci n'étant pas le cas, **M. le Vice-Président** soumet l'objet "Délégation de compétences au Conseil communal pour la vente du bien-fonds n°8166 Promasens" aux votes.

Votants : 24 Majorité : 13 Abstention (s) : - Oui : 24 Non : - 

La délégation de compétence pour la vente du bien-fonds 8166 sis à Promasens est **acceptée à l'unanimité**.

7 Divers

M. Le Vice-Président passe alors au dernier point de cette séance et donne la parole à l'assemblée pour les divers.

M. Pierre Louis Fossati informe que chacun a reçu un flyer qui sera distribué à la population pour acquérir des parts auprès de l'entreprise OptimaSolar, avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit d'environ 800m² la caserne de l'APGS. Ce point n'était pas à l'ordre du jour car cela n'a pas coûté 1 centime à la Commune. Il s'agit du projet geste qui nous permet de nous définir comme Cité de l'Energie, car nous cotisons depuis plusieurs années, mais jamais rien n'a été entrepris. **M. Pierre Louis Fossati** en profite pour remercier **Mme Michèle Senn** qui était l'initiatrice de l'idée et qui a fourni le nom de l'entreprise OptimaSolar. Il explique que OptimaSolar fait le financement complet du projet et s'occupera de l'installation, de la maintenance, de la facturation, etc.. La Commune de Rue signant le partenariat avec OptimaSolar qui signe un partenariat avec l'APGS, pour la location du toit et la Commune de Rue signe un contrat avec l'APGS pour fournir gratuitement l'électricité du bâtiment de la caserne, jusqu'à hauteur d'un bénéfice que la Commune pourra faire par année. **M. Pierre Louis Fossati** explique que, comme il s'agit d'une coopérative, chacun peut souscrire des parts sociales.

Mme Elodie Vaucher explique que le groupe Entente est surpris de ne pas avoir un point sur le projet de l'Ecole et se questionne sur l'achat du terrain et souhaite également connaître les prochaines étapes de ce projet.

M. Loris Bossi explique que le dossier a été revu et qu'il était nécessaire de revoir quelques points. Il a prévu que d'ici la fin de l'année 2023, les bâtiments actuels soient analysés pour savoir ce que nous pouvons en faire et comment les réutiliser ou les réaffecter, etc.. Cela aussi pour connaître l'impact que cela peut avoir sur le nouveau bâtiment. Pour tout cela, un complément d'étude a été lancé. **M. Loris Bossi** ajoute qu'un vote positif à la fusion pourrait donner un coup de pouce à tout ce projet. Le calendrier est maintenu. Aujourd'hui pour l'achat du terrain, il y a eu quelques discussions avec le propriétaire, mais rien de concret et rien d'engagé. Il est prévu de revoir tout cela d'ici la fin de l'année. Lors de la séance de décembre, il y aura plus de réponses qui pourront être données. Le groupe de travail mis en place prend en compte l'ensemble des éléments et avance point par point.

M. Loris Bossi ajoute qu'une question était soulevée concernant la cohabitation de l'école avec les travaux de parking et traversée de Rue. Les projets sont séparés et indépendants des uns et des autres. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas mettre la charrue avant les bœufs, et bien que ces deux projets ambitieux ne soient pas liés, chacun a un impact sur l'autre. Aujourd'hui sans avoir de réponse claires, rien ne va être communiquer en plus. Lors de la séance du CG de décembre, il y aura plusieurs informations qui devraient être transmises. Dorénavant, des informations transparentes seront transmises tant au personnel enseignant, qu'aux parents qu'à la population. La forme n'est pas encore décidée mais cela va se faire.

M. Pierre-Alain Deillon signale que le groupe entente est très sensible au projet du parking, par rapport aux enfants. cela car la cour d'école actuelle n'existerait plus durant les travaux et serait déplacée sur la place du marché. A ce moment-là, il n'y aurait plus de place pour les bus scolaires, ni pour les voitures et cela inquiète passablement pour la sécurité des enfants et leur bien-être. Le groupe Entente estime important d'anticiper tout cela pour éviter des soucis.

M. Maxime Punitharangitham remercie **Mme Yanessandre de Andrea** pour son investissement durant plusieurs années au sein du groupe Horizon Jeunes et informe que **Mme Charlotte Surchat** reprend la place de Cheffe de groupe.

M. Joseph Aeby aborde rapidement encore 2 sujets important. Pour Valtraloc et les travaux envisagés pour la traversée de Rue, les services cantonaux des Ponts et Chaussées, le Service des biens culturels, les groupes d'ingénieurs et le groupe de travail sont rapidement arrivés à la conclusion que pour réaliser travaux de la traversée de Rue dans les règles de l'art, il est nécessaire d'établir un plan directeur qui s'appelle "Requalification du Bourg" car Rue fait partie d'un périmètre ISOS d'importance cantonal. Un crédit d'étude avait été demandé et cette étude a abouti et débouche sur un plan directeur. Ce document fait 122 pages qui sera transmis à chacun dans le courant de la semaine prochaine, pour que tous puissent en prendre connaissance. Certaines règles sont indiquées pour définir les exigences en matières d'aménagement, d'équipements pour toutes les constructions futures que ce soit pour des infrastructures ou des bâtiments. Ce plan directeur est une exigence pour pouvoir évoluer dans la réalisation du projet de parking/Champ de Foire. Il y a toute une liste de contraintes dictées qui fait que tous travaux établis dans le futur doit faire référence au plan directeur pour que cela s'inscrive dans ses exigences. Ce plan directeur n'est pas contraignants dans le sens où cela n'est pas un règlement communal et cela ne touche

pas le PAL. Par contre, cela amènera, plus tard, à une modification du RCU qui devra reprendre certaines exigences. **M. Joseph Aeby** termine en expliquant que cela est en lien avec la traversée de Rue uniquement. Il est important que les membres du CG en prennent connaissance et conscience des enjeux qui impactera directement la Traversée de Rue mais pas seulement.

M. Joseph Aeby enchaîne avec le calendrier de la Fusion. Le 21 août dernier, les élus des 4 communes se sont rendus dans un lieu symbolique (Blessens) et ont signé la charte d'intentions indiquant que tous les élus soutiennent le projet de fusion. C'est un engagement symbolique qui est également solennel. La semaine dernière, le Conseil d'Etat a libéré l'arrêté du 15.09.2023 qui convoque le corps électoral des 4 communes aux urnes pour le vote du 12.11.2023.

Le 21.09.23, une séance est mise en place avec l'ensemble du personnel communal, puis le 25.09.2023 aura lieu séance avec les sociétés locales. Il faut savoir que les autorités soutiennent et soutiendront la diversité des sociétés locales et qu'elles n'interviendront pas pour dire qu'elles doivent ne former plus qu'un chœur mixte, qu'une fanfare ou autre. Ensuite les 3-5-11 octobre à 19h30, se dérouleront les séances publiques d'information à la population des communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue à Promasens, présentation complète de environ 60 slides pour répondre à un maximum de question que chacun peut se poser. **M. Joseph Aeby** rappelle que le 12 novembre 2023, tout le monde pourra se rendre aux urnes pour le second tour des élections fédérales, de la préfecture et bien évidemment pour la votation de la fusion. Si l'une des 4 communes refuse, le projet est enterré. **M. Joseph Aeby** croit que la population est prête à cette décision. Les communes concernées partagent déjà tout ou presque. Beaucoup ne savent même plus s'il y a plusieurs communes. **M. Joseph Aeby** demande à chacun de parler du projet autour de soi. Les élus du Conseil général n'ont aucun souci à avoir car ils resteront en place, et 17 nouveaux arriveront des communes de Auboranges, Chapelle et Ecublens. Pour les élus du Conseil communal, cela est différent puisque seulement 4 resteront dans le nouveau conseil communal à 7 de la nouvelle commune.

M. Joseph Aeby profite du micro pour remercier chacun pour la qualité des débats et toutes les personnes qui se sont déplacés pour suivre les débats et ses collègues du Conseil communal. Il remercie également toutes les personnes qui ont œuvré pour cette séance qui s'est merveilleusement bien déroulée. **M. Joseph Aeby** félicite au passage, certainement le plus jeune ou prétendant au titre du plus jeune Président du Conseil général qui a parfaitement maîtrisé sa fonction ce soir. Comme d'habitude, un petit apéritif sera servi après la clôture de la séance.

M. le Vice-Président remercie **M. Joseph Aeby** et la parole n'étant plus demandé, il communique les prochaines dates à retenir :

- 23.09.2023, dès 11h00 : 30ans fusion Blessens-Rue
- 3-5-11 octobre à 19h30 : séances publiques d'information pour la Fusion à Promasens
- 14.12.2023 à 19h30 : Conseil général "budget"

M. le Vice-Président remercie toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place et au bon déroulement de cette séance, le Conseil communal, les employés communaux, la boursière et le boursier communal, la secrétaire communale, le public venu nombreux ce soir, les journalistes ainsi que les membres du Conseil général pour les débats très cordiaux et productifs.

M. le Vice-Président clôt la séance à 21h45 en ajoutant qu'un verre de l'amitié est servi.

Au nom du Bureau du Conseil général

Le Vice-Président



Tanguy Chatton

La Secrétaire



Karine Charrière



Commission financière, Commune de Rue

Rapport de la Commission financière pour la séance du Conseil général du 13 septembre 2023

En date du 28 août 2023, la Commission financière a rencontré M. Gaëtan Muller et M. Joseph Aeby pour la présentation des demandes d'investissements et crédits additionnels.

La Commission financière s'est ensuite réunie le 5 septembre 2023 afin d'analyser les documents et préparer l'établissement du présent rapport.

En préambule, nous tenons à remercier M. Gaëtan Muller, boursier communal ainsi que M. Joseph Aeby, syndic et responsable des finances pour leur disponibilité et leurs explications.

Nous remercions également Mme Joëlle Grangier pour sa disponibilité et la rédaction du présent rapport.

Nous constatons que tous les projets d'investissements sont maintenant financés par des emprunts et de ce fait, nous n'avons plus de liquidités excédentaires pour financer de nouveaux projets.

Pour rappel :

Les attributions de la Commission financière consistent à donner au Conseil général un préavis uniquement sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 al.2 de la Loi sur les communes Lco).

Points à l'ordre du jour :

5. Investissements et crédits additionnels 2023

5.1.1. CHF 150'000.00 pour l'agrandissement du 2ème bâtiment de l'AES

La Commission financière préavise favorablement cet investissement et note que les CHF 3'000.- de location annuelle qui seront imputés à l'AES, concernent les intérêts et les coûts d'exploitation. L'amortissement est entièrement à la charge de la commune de Rue.

5.1.2. CHF 61'500.00 pour la réfection partielle de la route des Echelettes

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

5.1.3. CHF 103'500.00 pour le remplacement du collecteur d'eau claire « Route de Chapelle »

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

5.1.4. CHF 36'260.00 pour l'élargissement de la chaussée, de 3.00m à 3.60m « Route d'Arlens »

La Commission financière préavise favorablement cet investissement.

5.1.5. CHF 57'500.00 pour la modification du projet Champ de foire et parking

Point retiré.

5.1.6. CHF 90'000.00 pour la phase 2 du projet du CAD_zone Bourg 1

La Commission financière préavise favorablement cet investissement. Elle précise qu'à ce stade, seule l'étude de projet peut être réalisée et que la partie « appel d'offres » pourra être exécutée uniquement quand le budget global sera voté.

5.1.7. CHF 1'700'000.00 pour les travaux de transformations et de rénovation du bâtiment du Trieur et les modifications utiles pour l'installation du local technique du CAD

En préambule, la Commission financière rend attentif d'une erreur de montant au point 3 « coûts » et que la somme est bien de CHF 1'700'000.-.

La Commission financière estime que les rentrées financières du chauffage à distance ne sont pas assurées compte tenu que le projet n'a pas encore été voté. Il y a également des doutes sur l'auto-financement global du projet en lien avec les rentrées locatives de l'appartement et de l'épicerie.

En conclusion, la majorité de la Commission financière préavise défavorablement cet investissement.

6. Délégation de compétences au Conseil communal pour la vente du bien-fonds n°8166 Promasens

La Commission financière préavise favorablement cette délégation.

Rue, le 5 septembre 2023

Franco De Andrea
Président



Cédric Bays
Secrétaire



François Bosson
Membre



Samuel Prélaz
Membre



Maxime Punitharangitham
Membre

